







# COMMUNICATION FINANCIERE



## COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

### Chiffre d'affaires consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2024, comparé à celui de 2023, a connu une augmentation de **11,9%** en passant de **2 770 MDHS** en 2023 à **3 101 MDHS** en 2024, expliquée principalement par l'effet conjugué de (i) l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ANP de **12,2%**, soit **+306 MDHS**, (ii) la hausse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **13,3%**, l'équivalent de **+19 MDHS**, et (iii) la hausse du chiffre d'affaires de PORTNET de **+6%**, soit **+7 MDHS**.

### Résultat d'exploitation consolidé :

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'exercice 2024, à un montant de **792 MDHS**, soit **+66%** par rapport à l'exercice 2023.

### Résultat net consolidé :

Le résultat net consolidé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **420 MDHS** soit **+156%** par rapport à l'exercice 2023.

### BILAN CONSOLIDE - Actif

En Millions de DHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2023
* Immobilisations incorporelles	4.574	4.670
* Immobilisations corporelles	9.344	9.659
* Immobilisations financières	692	649
* Titres MEE	155	268
* Impôts différés actifs	51	63
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>14.816</b>	<b>15.309</b>
* Stocks	9	8
* Créances d'exploitation	741	744
* Créances diverses	2.542	2.654
* Titres et valeurs de placement	871	147
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4.163</b>	<b>3.553</b>
* Trésorerie-Actif	2.521	5.993
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21.500</b>	<b>24.855</b>

### BILAN CONSOLIDE - Passif

En Millions de DHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE au 31/12/2023
<b>Capitaux Propres Groupe</b>	<b>9.920</b>	<b>9.591</b>
* Capital social	9.063	9.063
* Réserves Consolidés	458	373
* Résultat net part groupe	399	155
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>289</b>	<b>268</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>10.209</b>	<b>9.859</b>
* Subventions d'investissement	353	305
* Provisions pour risques et charges	487	476
* Dettes financières	6.260	6.869
<b>PASSIF IMMOBILISE</b>	<b>7.100</b>	<b>7.650</b>
* Dettes d'exploitation	460	434
* Autres dettes	1.290	1.209
* Autres provisions pour risques et charges	1	1
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1.751</b>	<b>1.644</b>
* Trésorerie-Passif	2.440	5.702
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21.500</b>	<b>24.855</b>

\* MEE: Mise En Equivalence

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Millions de DHS

CPC	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3.151</b>	<b>2.926</b>
* Chiffre d'affaires	3.101	2.770
* Autres produits	50	156
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2.359</b>	<b>2.449</b>
* Achats	337	300
* Autres charges externes	535	597
* Impôts et taxes	129	127
* Charges de personnel	393	398
* Dotation d'exploitation	965	1.027
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>792</b>	<b>477</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 36</b>	<b>- 135</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>756</b>	<b>342</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 105</b>	<b>- 121</b>
<b>RESULTAT D'ENTREPRISE</b>	<b>651</b>	<b>221</b>
* Impôt sur le résultat	240	79
* Impôt différé	9	-11
* Quote part des sociétés mises en équivalence	18	11
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>420</b>	<b>164</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>420</b>	<b>164</b>
* Intérêts minoritaires	21	9
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>399</b>	<b>155</b>

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG *	78,80%	78,80%	IG *
SGPTV	50,15%	50,15%	IG *	50,15%	50,15%	IG *
CID	-	-	-	33,55%	33,55%	MEE **
LPEE	24,99%	24,99%	MEE **	24,99%	24,99%	MEE **

\*IG : Intégration Globale

\*\*MEE : Mise En Equivalence



## COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

### RAPPORT GÉNÉRAL DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

#### AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf

Casablanca

#### PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

#### OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **10 209 millions de dirhams** dont un résultat net consolidé de **420 millions de dirhams**.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 28 Avril 2025



*Fizazi & Associés*

M. Khalid FIZAZI  
Expert Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux comptes  
Managing Partner